

## Dons manuel a declarer en retard

Par louo, le 26/12/2009 à 12:30

Bonjour,

j'aurais une question, ma mère a 82 ANs et m'avait fait don de 7240 euros en 2005.

la question que je me pose es ce que je peux encore le déclarer en don manuel?????

MERCI POUR VOTRE REPONSE, CDT.